

## CONSTATATIONS

### CHAMBRE ARRIERE GAUCHE

**Plafond** : Conforme aux notes générales. Un point lumineux composé d'une embase en métal éloxé, d'un abat-jour dans les tons blanc et gris, soquet de couleur blanche, ampoule boule de couleur blanche. Le plafond est affecté de trois crochets situés dans le mètre 50 arrière.

**Murs** : Conformés à la note générale.

Au mur avant, porte d'accès conforme à la note générale, des traces d'abrasion sur les rosaces et sur la béquille. La porte est pourvue d'une clé qui tourne correctement. La porte est pourvue dans les 5 cm inférieurs d'un petit éclat centimétrique, également de traces d'abrasion dans l'arête inférieure, au nombre de trois. Trois petites traces de griffes dans les 20 cm de droite sur les 5 cm inférieurs, également une trace de vent coulis à 5 cm du sol sur les 30 cm de droite. Le chambranle n'appelle pas de remarque particulière.

Sur la droite, un crochet, deux vis affectent le mur. Des arrachements de l'enduit, ils sont au nombre de quatre, le plus grand est en forme d'ovoïde de 6 cm x 5. Au-dessus, trois petites traces grises. Le mur est affecté d'une dizaine de traces grisâtres. Un ancien cadre déposé à même le sol est présent. Un interrupteur.

Au mur de gauche, meuble de rangement type garde-robe à panneaux coulissants, deux coulissants, un ouvrant, stratifié imitant le chêne clair pour le premier ouvrant sur la gauche avec une prise en main en métal brossé. A l'intérieur de cet espace, six étagères.

Sur la droite, deux panneaux coulissants en verre sablé et miroirs. Ceux-ci coulissent correctement. Dans le premier espace, deux tablettes, une barre de suspension avec seize portemanteaux. En partie inférieure, deux fois quatre bacs de rangement en métal tréfilé de ton blanc sur fixation coulissante.

Sur la droite, une tablette intermédiaire, deux barres de suspension et à nouveau douze portemanteaux.

A droite, un bureau. Celui-ci est affecté de deux traces jaunâtres dans le panneau principal, traces d'1 cm sur 5 mm. Deux tiroirs. Ceux-ci coulissent correctement. Notons que le bureau est en stratifié de ton gris. Le caisson est en stratifié de ton blanc. Les piètements n'appellent pas de remarque. Une petite poubelle en tréfilé de ton gris est présente. Deux anciennes chaises en chêne fortement griffées, amorties, sont présentes également.

Paroi arrière, une cantonnière en MDF sous peinture à l'émail satiné de ton blanc. Deux rails et galets en suffisance. Une tenture dans les tons gris et jaune n'appelant pas de remarque, trouvée propre et un voile n'appelant pas de remarque, trouvé propre. En partie inférieure, une tablette en chêne massif clair. Celui-ci accuse un éclat à 30 cm de la paroi de droite, éclat de 5 cm x 3. De nombreux petits coups et traces de griffures affectent cet élément dus à une usure. De nombreuses traces d'abrasions également dans l'arête supérieure.

Pour aller dans la terrasse, un châssis coulissant simple vitrage en aluminium pourvu d'un petit loquet de sécurité en partie inférieure. Le châssis accuse des traces de pertes de couleur en tête droite de 5 cm x 1 cm. Celui-ci s'ouvre et se referme correctement. Les vitres sont trouvées propres au jour du constat.

A la paroi de droite, un trou de clou en plein milieu du mur. A hauteur d'1 m 30, une dizaine de traces digitales sont présentes. Deux prises de courant.

**Plinthes** : Conformes à la note générale.

**Le sol** est conforme à la note générale. Notons que celui-ci n'est pas neuf. Il accuse des petites traces de frottement et des petites griffures superficielles. Au total, une vingtaine de griffes affectent ce plancher, enfoncements compris.

À l'arrière, une terrasse. Seuils sont en pierre naturelle de ton beige, accusant des petits impacts et des abrasions dans l'arête saillante, dus à une usure normale. Sur la gauche, un cache-vue en bambou est présent.

Le sol de la terrasse est recouvert d'un tapis imitant le gazon. Celui-ci est en état d'usage avancé. Un paillason également se trouve au-devant de la chambre principale. Un deuxième cache-vue en bambou se situe côté droit. Le garde-corps est en verre légèrement fumé pourvu d'une lisse en métal. Celui-ci est légèrement décoloré dû à une usure normale. La terrasse est trouvée approximativement propre au jour du constat.

## CHAMBRE PRINCIPALE

**Plafond** : Conforme à la note générale. Un point lumineux pourvu d'une embase en PVC de ton blanc, un fil électrique de ton blanc de 30 cm, un abat-jour à plumes de ton blanc accusant une grosse trace brunâtre d'environ 5 x 3.

Au mur avant, porte d'accès conforme à la note générale, n'appelant pas de remarque. Pas de clé. Deux petites traces jaunes en tête gauche de la rosace principale, des traces d'abrasions sur le métal doré. Chambranles, listels et ébrasements sont conformes à la note générale.

Sur la gauche, un interrupteur.

Dans le mur de l'interrupteur. De nombreuses traces de frottement dans le mètre inférieur, au nombre d'une trentaine. Egalement des petites traces d'abrasions dans l'arête saillante entre le mur de l'interrupteur et le mur vers garde-robe.

Garde-robe pourvue en partie supérieure d'un bandeau avec trois points lumineux, trois spots de type halogènes, dichroïques, cerclages en métal thermolaqué de ton blanc. Cette garde-robe est pourvue de deux panneaux coulissants et un panneau ouvrant. Chacun de ceux-ci est pourvu de deux miroirs et de deux vitres sablées, sauf l'ouvrant simple pourvu de quatre vitres sablées. La structure est en stratifié de tons noir et brun foncé.

Dans l'espace de droite, deux tablettes intermédiaires, trois tiroirs et un bac de rangement en métal tréfilé sur charnières coulissantes de ton gris. Une barre de suspension en métal thermolaqué de ton gris, une quinzaine de cintres.

Espace central : Une tablette intermédiaire, une barre de suspension pourvue d'une vingtaine de cintres. Un premier plateau coulissant avec diviseur en PVC de ton blanc. Trois tiroirs coulissants, n'appelant pas de remarque. Un grand bac en tréfilé métal thermolaqué de ton gris.

Espace extrême gauche : Une tablette intermédiaire, une barre de suspension, une vingtaine de cintres et porte-cravates coulissant en métal thermolaqué gris. Notons que le fond en partie inférieure, espace de gauche, accuse une dizaine d'éclats dans le stratifié, dont le plus grand fait 1 cm x 5 mm.

Mur de gauche : petit enfoncement dans l'enduit, au rabattement de la béquille. En partie inférieure, une trace grisâtre en arc de cercle de 5 cm.

Sur la droite, deux prises de courant. Traces de frottement en partie centrale du mur à 1 m de hauteur sur 20 cm, une deuxième sur 5 cm. Dans le mètre 50 arrière, deux traces grisâtres, une en forme de L inversé et une trace digitale de 5 cm de diamètre.

Au mur arrière, cantonnière en bois sous peinture à l'émail satiné de ton blanc, deux rails et galets en suffisance. Un rail portant un voile de ton blanc n'appelant pas de remarque, le deuxième portant une tenture. Celle-ci n'est pas correctement fixée sur les 30 cm de droite, elle pend. La tenture est en coton de tons blanc et bleu, n'appelle pas d'accroc et pas de remarque particulière.

En partie inférieure, une tablette en chêne massif de ton beige. Celle-ci a fait l'objet de ragréages circulaires dans son arête verticale, au nombre de douze. Notons également des traces brunâtres dans le mètre de gauche, qui sont au nombre de cinq, d'1 cm de diamètre et des abrasions dans l'arête saillante. Un châssis coulissant, celui-ci est en état d'usage avancé, de nombreux coups et impacts, ainsi que des traces grisâtres dans le coulissant. Les vitres sont trouvées propres au jour du constat. Le rail du châssis est trouvé fortement empoussiéré.